



Opération Vauban





Constats

Charleroi, ville plus sûre que la moyenne, mais qui concentre des difficultés urbaines:

- Infractions en matière de logement et d'urbanisme
- Développement anarchique de commerces « low cost »
- Incivilités (stationnement sauvage, dépôts clandestins, etc.)
- Détériorations urbaines
- Trafic de stupéfiants

Ces phénomènes générant un sentiment d'insécurité, une action résolue et structurée est nécessaire.

Il s'agit de restaurer le respect de la règle, préalable à une stratégie de revitalisation urbaine.





Phase 1 :

Faire respecter la loi

Action menée par la police communale, en collaboration avec la police fédérale, l'office des étrangers, et les inspections fédérales et régionales :

- ONSS
- Inami
- Afsca
- ORES

Action qui sera répétée à intervalle régulier.





Phase 2 :

Faire respecter les règlements communaux

Contrôle systématique de l'ensemble de la zone, dans les domaines qui relèvent de la compétence communale, à savoir :

- Logement
- Propreté
- Incivilités
- Urbanisme
- Occupation de l'espace public

En collaboration avec la Police, le Parquet, et la Région wallonne.





Phase 3 :

Renforcer les règlements communaux

Préparation d'un règlement général coordonné, avec renforcement des règles en matière notamment de mendicité et de prostitution.

Application stricte des réglementations en matière de commerce pour garantir une mixité commerciale (étude juridique en cours).

Dans une deuxième phase, après adoption de la nouvelle loi sur les Sanctions administratives communales : activation des nouveaux moyens pour lutter contre les incivilités.





Phase 4 :

Nettoyer en profondeur les voiries

Mobilisation des moyens humains et matériels, en collaboration avec l'ICDI, pour nettoyer en profondeur les voiries du secteur.

En collaboration avec la Police, plan préalable de libération des voiries (interdiction temporaire de stationner) pour assurer l'efficacité du nettoyage.





Phase 5 :

Faire participer les habitants à la revitalisation du quartier

Mise en place d'un Conseil de participation associant les comités de quartier, les représentants des commerçants, les ASBL, les écoles,...

Ce conseil sera coordonné par le service des quartiers, en collaboration avec le CPAS.

L'objectif est de définir un « projet de quartier » tant en termes d'animation que de rénovation urbaine.





Phase 6 : Animer le quartier

A partir des orientations définies par le Conseil de participation, mettre en place un programme d'animations dans le quartier.

En collaboration avec les services « culture », « sport », « animations et fêtes », « commerce » et le CPAS.

A terme, renforcement de l'ancrage, au sein de la population, des activités phares du quartier (activités estudiantines, carnaval, fête des voisins, parc en fête, fêtes de la musique...)





Phase 7 :

Rénover en profondeur le quartier

Développer un « projet de ville » à l'échelle du quartier, assurant une mixité de logements, commerces, bureaux, services, ...

- A court terme, procéder aux petites réparations urgentes des voiries et trottoirs.
- A l'horizon 2015, procéder à des interventions ciblées de rénovation urbaine, dans le cadre de la ZIP et PGV.
- A long terme (programmation Feder 2014-2020), rénovation en profondeur de la Ville Haute (Phénix bis).





Conclusion

- Une conception intégrée de la sécurité à long terme
 - Répression
 - Renforcement des règles
 - Participation civique
 - Revitalisation et rénovation urbaine
- Une action concentrée sur un quartier stratégique pour la redynamisation de Charleroi.
- Une méthodologie d'action coordonnée et transversale à déployer ensuite dans les autres quartiers de l'entité.

